

# MINISTERE DE LA DECENTRALISATION ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

\*\*\*\*

### SECRETARIAT GENERAL

\*\*\*\*

# DIRECTION GENERALE DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

\*\*\*\*

### UNITE DE GESTION DU PROJET DE DEVELOPPEMENT URBAIN INTEGRE ET DE RESILIENCE DU GRAND ANTANANARIVO (PRODUIR)



### OBSERVATOIRE DU TERRITOIRE



# PLAN DE COMMUNICATION POUR LA MISE EN ŒUVRE DE MATAC/Hanorina

# **TERMES DE REFERENCES**

# I. Contexte et justification

Madagascar a adopté en 2018 sa Politique Nationale de Développement Urbain pour mieux organiser la croissance urbaine et combler progressivement les déficits en infrastructures et en service. Articulée autour de 3 axes stratégiques, cette politique prévoit dans l'axe N°2, l'informatisation des outils et des services d'instruction des autorisations d'urbanisme ainsi que l'ajustement des cadres réglementaires.

Dans cette optique, et en réponse à la volonté de l'Etat de moderniser l'administration et l'action publique, le Ministère de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire, a procédé en 2020 à la dématérialisation progressive des procédures de délivrance d'autorisations d'urbanisme. Cette dématérialisation consiste à l'informatisation de la procédure d'instruction des autorisations d'urbanisme définie par les articles 172 à 209 de la loi n°2015-052 du 03 février 2016 relative à l'urbanisme et à l'habitat (autorisation d'alignement, prescription d'urbanisme, permis de construire et permis de remblai).

Dans ce sens, une application web dénommée « MATAC » ou Ministère de l'Aménagement du Territoire : Autorisation de Construire, a été conçue afin de : (i) faciliter les instructions des dossiers au niveau des Communes, (ii) sécuriser la transmission des dossiers au sein de chaque fonction publique, (iii) réduire les délais de traitement des dossiers, (iv) Promouvoir la transparence dans le processus d'instruction des autorisations d'urbanisme à Madagascar. MATAC est conçu spécialement

pour le Ministère en charge de l'urbanisme, les Communes Malagasy, les services techniques communaux, les mandataires ainsi que les usagers.

Elle est composée d'un navigateur web, de bases de données, et d'une application web-mapping et permet ainsi d'informatiser la gestion et le traitement des dossiers de permis de construire.

# MATAC permet d'effectuer :

- les dépôts des dossiers de demande de permis de construire en ligne
- les traitements et instructions des demandes en ligne
- les transferts électroniques des dossiers entre les utilisateurs
- les suivis d'avancement des dossiers
- les notifications par mail et SMS des utilisateurs
- les envois des avis de paiement en ligne aux demandeurs

En 2021, le MDAT avec l'appui du programme PRODUIR, a effectué un diagnostic rapide au niveau des 38 communes couvertes par le PUDi de l'agglomération d'Antananarivo. Ce diagnostic a permis de catégoriser les communes en 2 suivant leur capacité d'appliquer directement MATAC. L'opérationnalisation de MATAC au niveau de l'agglomération Tananarivienne appuyé par PRODUIR est ainsi subdivisée en MATAC 1 et MATAC 2. En effet, MATAC 1 a permis aux 14 communes de bénéficier d'une série de formation sur l'utilisation de MATAC/Hanorina et d'une dotation de matériels techniques et informatiques nécessaires au bon déroulement de l'application ; L'objectif était de simuler MATAC au niveau de ces 14 communes par des dossiers non officiels puis par quelques dossiers officiels ; cette simulation a été suivi d'une évaluation effectuée par un prestataire qui a soulevé les points forts et les améliorations à effectuer. Parmi les points saillants de l'évaluation figurait l'insuffisance des arsenaux juridiques. L'arrêté n°6482-2022 fixant les modalités de mise en œuvre a été promulguée en Avril 2022 suivi d'une décision de mise en œuvre en 2023 (n°003-2023/MATSF). En 2023, une centaine d'autorisation d'alignement était délivré à travers MATAC et moyennant de la RPI du MDAT, 4 villes autres que l'agglomération d'Antananarivo a commencé à utiliser MATAC/Hanorina.

Pour cette année 2024, le MDAT compte remplir les conditions nécessaires afin que toutes les communes de l'agglomération d'Antananarivo puissent commencer à basculer progressivement à l'utilisation de l'application de MATAC, et à cet effet vers la délivrance effective des permis numériques. Les communes du MATAC 1 sont notifiés à utiliser effectivement MATAC pour les permis +1000m² et des mesures contraignantes sont en cours de préparation pour accompagner les actions des renforcements de capacités déjà effectués pour les communes qui ne respectent pas les procédures en vigueur.

C'est ainsi que le ministère de la Décentralisation et de l'Aménagement du Territoire (MDAT), toujours avec l'appui de PRODUIR, procède au recrutement d'un bureau d'étude afin de communiquer et de

vulgariser les actions de mise en œuvre de MATAC/Hanorina au niveau de l'agglomération Tananarivienne.

# II. Le Projet de Développement Urbain Intégré et de Résilience du Grand Antananarivo

Sur sollicitation du Gouvernement Malagasy, la Banque Mondiale a décidé d'appuyer le développement urbain intégré du Grand Antananarivo sur le long terme, dans le cadre d'une série de projets. Le premier projet de la série, le Projet de Développement Urbain Intégré et de Résilience (PRODUIR) vise non seulement à améliorer les conditions de vie des plus pauvres dans les quartiers précaires au travers du développement durable des services de base, de l'assainissement et de la résilience face aux risques naturels, mais également à améliorer la gouvernance municipale et métropolitaine et à prévenir le développement de nouveaux risques.

En vue d'atteindre les objectifs du projet, 4 composantes avec leurs activités respectives constitueront ainsi le projet PRODUIR :

- COMPOSANTE 1 : Amélioration du cadre urbain et de la résilience dans les zones ciblées
  - o Sous Composante 1.1 : Interventions de drainage, d'assainissement et de protection contre les inondations
  - Sous-Composante 1.2: Réhabilitation et Aménagement des zones Vulnérables et précaires
  - o Sous-Composante 1.3 : Renforcement d'un système durable de participation citoyenne
- COMPOSANTE 2 : Améliorer les Capacités Institutionnelles pour une Gouvernance Urbaine Résiliente
  - o Sous-Composante 2.1 : Renforcement des capacités institutionnelles pour une gestion urbaine inclusive et résiliente
  - o Sous-Composante 2.2 : Renforcement de la gestion municipale
  - o Sous-Composante 2.3: Appui à une meilleure gestion des services urbains
- COMPOSANTE 3 : Coordination, gestion du projet et suivi-évaluation
- COMPOSANTE 4 : Composante de Réponse d'Urgence Contingente CERC.

Par rapport aux différentes composantes citées en amont, la mission du consultant rentre dans la Souscomposante 2.1 « Renforcement des capacités institutionnelles pour une gestion urbaine inclusive et résiliente » décrite ci-après.

Dans le but d'assurer la durabilité et l'extensibilité des interventions dans le cadre du PRODUIR, cette sous-composante vise à soutenir le MDAT ainsi que les Communes du Grand Tana, à internaliser les recommandations et opérationnalisation des plans d'urbanismes, dont le plan d'urbanisme directeur du Grand Tana et le plan d'urbanisme de détails sur la zone d'intervention de PRODUIR.

# III. Objectifs de l'étude

L'objectif général de la prestation est de faire connaître au grand public, ainsi qu'à tous les acteurs concernés, comme les personnels des services publics et des services techniques des communes, les maires ...:

- Le cadre règlementaire,
- Les outils existants ainsi que les prescriptions et les règlements d'urbanisme définis dans ces outils
- Les procédures de demande et de délivrance de permis,
- Le nouvel outil MATAC, en mettant en évidence les avantages ou retombées positives induits par l'utilisation de MATAC.

#### **OBJECTIFS SPECIFIQUES**

Les objectifs spécifiques de ce mandat sont :

- Cadre règlementaire et plans d'urbanisme vulgarisés, public bien informé en termes de modalités de constructions
- Disposer des supports de communication pour MATAC, SILOATF et le site web de l'OT
- Diffuser, vulgariser et sensibiliser les utilisateurs pour l'appropriation du site web de l'OT, du SILOATF et de MATAC/Hanorina

# IV. Description des tâches du prestataire

Production des supports de communication relatifs aux site-web, MATAC et SIL-OATF. Il s'agit de :

- a) Se concerter avec deux communes de MATAC 1 et deux communes de MATAC 2 pour mieux prendre en compte les besoins de ces dernières et améliorer la coordination entre les différentes parties prenantes. Le choix des communes sera effectué en concertation avec le MDAT (DGAT et DOT)
- b) Concevoir et Editer les supports
- c) Diffuser et vulgariser le site web, MATAC et SIL-OATF
- d) Partager les supports de communication
- 1. Sensibiliser les usagers pour assurer leur mise en œuvre
- e) Communication et vulgarisation à travers des ateliers et séances au niveau des communes ;
- Réaliser des spots télévisés ou des émissions périodiques aux niveaux des médias (campagne médiatique)
- g) Développer un mécanisme de suivi et d'évaluation des actions de sensibilisation avec des indicateurs de performance pour mesurer l'efficacité des différents supports de communication.
- h) Proposer des recommandations pour renforcer l'adhésion des acteurs et l'adoption de l'outil MATAC par toutes les communes.

Les activités sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Désignation des activités	Date limite de réalisation	Responsable	Format	Quantité	Unité	Observations
1. Production des supports de communication	1 mois après l'Ordre de Service					
Conception et édition des flyers MATAC (version Malagasy/Français)		PAOiste	A4	2500	Pièce	100 pour les communes et 50 pour les SRAT
Conception et édition des Affiches sur MATAC (version Malagasy/Français)		PAOiste	A2	580	Pièce	20/communes et 20 SRATA/DLAT
Concevoir des spots télévisés périodiques aux niveaux des médias (campagne médiatique)		Prestataire	Vidéo MP4	1	CD	
Concevoir des spots audios périodiques aux niveaux des médias (campagne médiatique)		Prestataire	Audio MP3	1	CD	
2. Vulgarisation et diffusion des supports de communication	2 mois après l'Ordre de service					
Publication dans le site web de l'OTF		OT	Article web	1	Article	En attente de validation de l'article
Publication dans le site web du MDAT		DirCOM	Article web	1	Article	DIRCOM

Partager les affiches et flyers dans les réseaux sociaux		OT	*.jpg	2	Boost	A faire
Partager les affiches et flyers dans 38 communes, SRAT et DLAT		Equipe OATF	Version physique	41	Communes/SRAT/DLAT	Rappel de formation et partage
Encart publicitaire sur les journaux		Midi Madagascar, Les Nouvelles, Tia Tanindrazana, l'Express de Madagascar	Article journal	8	Publication	4 journaux répartis en 2
Diffusion des spots télévisés périodiques aux niveaux des médias (campagne médiatique)		TVMet Tvplus et KoloTV pendant 30s ou plus tous les jours pendant 1 mois	MP4	3	Diffusion	Pack partenariat sur 3 médias
Diffusion des spots audio périodiques aux niveaux des médias (campagne médiatique)		RNM et DonBosco et KoloFM,RDJ 30s tous les jours pendant 1 mois	MP3	4	Diffusion	Pack partenariat sur 4médias
3. Sensibilisation et communication audiovisuel (Campagne médiatique)	3 mois après l'Ordre de Service					

Réaliser des émissions spéciales télévisés	TVM, MaTV, Tvplus, KoloTV	4	Émission spéciale	Emission spéciale sur 4 TV
Effectuer des portes ouvertes pour chaque commune	ОТ	38	Porte ouverte	Porte ouverte au niveau de chaque commune
Réaliser des émissions spéciales audio	Rivotra, DonBosco, etc	2	Émission spéciale	Emission spéciale sur 2 médias répartis en 4 séances

# V. Résultats attendus

A l'issu du mandat, les résultats ci-après sont attendus :

- Des supports de communication relatifs aux site-web, MATAC et SIL-OAT (Flyers, Brochure, guide d'utilisation, Polo, Roll-up, X-banner, gilets, etc.) sont conçus ;
- Tous les usagers, tous les Fokontany, les communes de l'agglomération tananarivienne disposent des supports de communication ;
- Les supports de communications sont diffusés et appropriés auprès des différentes catégories des acteurs notamment les communes du grand Antananarivo
- Des émissions et spots seront réalisés et diffusés auprès du TVM/RNM et d'autres médias privés pendant plusieurs semaines.

# VI. Durée, produits et livrables

Le mandat du bureau d'étude s'étalera sur trois mois au maximum à partir de la date de l'ordre de service. Ainsi, le prestataire est dans l'obligation de livrer les produits et livrables dans ce délai.

Le Titulaire devra livrer en 2 exemplaires sur Disque dur les versions électroniques de toutes les conceptions finales en format image et format projet.

Les Bons à tirer sont à livrer en version physique en 2 exemplaires avant toute duplication

Le consultant retenu s'engage à respecter la confidentialité des informations professionnelles qu'il recevra ou découvrira durant la mission.

L'organisation logistique des séances et des différentes descentes auprès des Communes seront à la charge du Consultant.

# VII. LES ACTEURS CIBLES

Les groupes cibles par priorisation sont :

- Les usagers
- Les Partenaires Techniques Internes (Directions internes du MDAT et les Services régionaux : SRAT, SRD, SRT
- Le gouvernement (les ministères sectoriels avec ses démembrements)
- Les CTD (Régions, Communes) et STD (Préfectures, Districts)
- Les secteurs privés, les Architectes, les Ingénieurs, les géomètres Experts
- Les milieux universitaires (IGAT auprès de l'ESPA, IST, Département de GEOGRAPHIE).

# VIII. PROFIL DU PRESTATAIRE

L'approche requise pour la présente prestation nécessite un excellent degré d'expertise et de professionnalisme dans les domaines de Communication, notamment dans les processus de Programmation Assisté par Ordinateur ou PAO et l'audiovisuel.

Le cabinet devra avoir au moins 5 ans d'expérience réussite en établissement public et/ou privé.

Le niveau de qualification individuelle du chef de mission et du personnel clé sera jugé selon les travaux effectués individuellement ou collectivement en matière de communication et d'expérience en matière de communication.

Des expériences en matière de l'urbanisme, de l'aménagement du territoire, et des procédures de demande et de délivrance d'autorisation d'urbanisme, seront un atout.

# IX. SUPERVISION

Le bureau d'études travaillera sous la supervision et en étroite collaboration avec l'Observatoire du Territoire.

Par ailleurs, pour la synergie d'action et afin d'avoir de meilleur résultat, le consultant pourrait recourir à des concertations auprès des autres directions du MDAT, telles que la DGAT et la DDUD.